

A photograph of a busy street scene in Belgium. A large crowd of people is walking along a paved street. In the foreground, a man in a white t-shirt with 'TOKYO WOLVES' printed on it is visible. A large, decorative archway made of red and white checkered flags spans across the street. In the background, there is a large, historic stone building with a tall, dark spire. The sky is blue with some clouds.

LA QUESTION LINGUISTIQUE EN BELGIQUE AU TRAVERS DE SES FORMATIONS POLITIQUES



INTRODUCTION

Comment comprendre le mouvement centrifuge auquel doit faire face la Belgique depuis sa création ? A l'origine, le jeune Etat était totalement acquis à la cause de francophiles – Wallons, Bruxellois et bourgeois francophones de Flandre. Très vite, est né un sentiment de volonté de reconnaissance de la culture et de la langue flamandes au nord du pays avec pour conséquence de donner, à des faits qui a *priori* y seraient étrangers, une dimension communautaire.

Cette dynamique a accompagné les réformes progressives de l'Etat, portées par différents partis se démarquant sur la question linguistique. C'est ce que nous nous proposons d'aborder dans cette publication. Parallèlement, le travail législatif s'est emparé de cette problématique, essayant de la résoudre plus ou moins définitivement. Comme nous le verrons, l'ouvrage doit sans cesse être remis sur le métier.

Quelles perspectives pour l'avenir ? Comment réconcilier politiques francophones et flamands ? Le recours à l'histoire académique peut nous aider à répondre à ces questions.

DES CLIVAGES CONSTITUTIFS DE LA SOCIÉTÉ



En Belgique, tout phénomène – voire épiphénomène – a une propension importante à prendre une dimension communautaire et linguistique. Les politologues distinguent généralement trois clivages traditionnels, sortes de tensions constitutives qui traversent la société : un clivage économique mettant aux prises les défenseurs des intérêts des possédants et ceux des intérêts des travailleurs, un clivage religieux entre laïcs et cléricaux et un clivage communautaire – ou centre-périphérie – mettant face à face les centralisateurs et les décentralisateurs. A ces divisions,

s'est ajouté dès la fin des années mil neuf cent septante, un quatrième clivage entre les matérialistes, dont se revendiquent les partis d'extrême droite, et les post-matérialistes universalistes, dont sont les mouvances écologistes, tiers-mondistes et altermondialistes.



Dès la mise en place du jeune Etat belge en 1830, le clivage communautaire entre en résonance avec les clivages possédants-travailleurs et Eglise-Etat, même si son action reste, à l'époque, assez limitée.

Ainsi, tant au nord qu'au sud du pays, la langue marque-t-elle le symbole de la différenciation sociale. Les élites francophones ou francisées se démarquent du prolétariat, parlant principalement en dialectes, et imposent le français dans l'appareil d'Etat. Les périphéries tentent alors de mettre en place divers mouvements d'émancipation, mais ceux-ci se voient très rapidement torpillés par des dissensions à caractère idéologique. En effet, l'opposition entre cléricaux et anticléricaux est plus que



néfaste au mouvement flamand dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, tandis que le mouvement wallon pâtit de son seul ancrage dans les milieux socialistes et libéraux, ne parvenant pas à rallier les sensibilités catholiques.

Les clivages Eglise-Etat et possédants-travailleurs relèvent d'un cadre relativement institutionnalisé avec d'importantes structures intermédiaires entre les partis politiques et la société civile. C'est dans ce climat que naissent les mutualités, les mouvements ouvriers, les syndicats, les organisations de jeunesse ou de femmes, les clubs sportifs... Cette dynamique offre ainsi un terreau fertile à la mise en place d'une société pilarisée en mondes sociologiques socialiste, catholique et libéral.

DU CLIVAGE CENTRE-PÉRIPHÉRIE ET DES PARTIS S'Y RÉFÉRANT

Quid maintenant d'un clivage non institutionnalisé comme celui opposant centre et périphérie ? Les tensions communautaires en Belgique sont nettement plus difficiles à encadrer et à résoudre. Pointons-en à présent la raison principale. Les chefs de file des partis, qui recherchent un compromis via la négociation, ne peuvent toujours bénéficier du rôle de mandataires légitimes d'un pilier, au point que certains sont quelquefois contestés par un front de refus dépassant la segmentation des mondes sociologiques. Voilà qui explique la mauvaise gestion de certains conflits communautaires et la tentation du monde politique de repousser un problème de cet ordre par sa mise au frigo. Concrètement, le clivage communautaire a donné naissance à des partis régionalistes, fédéralistes ou autonomistes. C'est par exemple le cas du Front démocratique des Francophones, du *Rassemblement wallon*, du *Vlaamsch Nationaal Verbond*, ou de la *Volksunie*.

LE VLAAMSCH NATIONAAL VERBOND

Historiquement, la première faction à se profiler sur la tension centre-périphérie est le VNV. Il est créé en octobre 1933 et recueille, aux élections de 1936 et 1939, respectivement seize et dix-sept députés. Son programme s'articule essentiellement autour de la reconnaissance de la culture flamande, selon lui niée et méprisée par l'Etat belge, aux mains des Francophones. La *Militaire organisatie* mise sur pied par son chantre, Staf De Clercq, tend à promouvoir la collaboration avec l'occupant allemand durant la deuxième guerre mondiale ; ce qui donnera par la suite une mauvaise image du mouvement flamand. Le conflit terminé, le VNV pâtit grandement de ses accointances avec le régime nazi et voit sa mort se profiler de façon certaine.

LE RASSEMBLEMENT WALLON



Au sud du pays, la structuration du mouvement wallon est plus lente. Selon les échéances électorales, diverses listes présentent un accent wallon, mais le foisonnement de ces partis ne permet pas à une dynamique

comme celle que l'on rencontre en Flandre de se développer. Petit à petit, le Rassemblement wallon parvient à se dégager et à agréger les forces rivales. Fondé comme tel en 1968, il devient aux élections suivantes la deuxième force politique de Wallonie. Son ouverture et sa doctrine pluraliste ont, cependant, progressivement raison de lui. Il doit alors faire face à des dissidences, à une époque où les clivages traditionnels marquent encore la pilarisation de la société belge. Le parti tente, tant bien que mal, de survivre en radicalisant son action, se repositionnant plus à gauche et se profilant clairement en tant que parti régionaliste. Le pari est osé et ne pourra être relevé. Le Rassemblement wallon disparaît au début des années quatre-vingts.

LE FRONT DÉMOCRATIQUE DES FRANCOPHONES



Dans la capitale, naît le Front démocratique des Bruxellois de langue française – bientôt rebaptisé Front démocratique des Francophones – en mai 1964. Celui-ci trouve son origine parmi le réseau associatif wallon et francophone de Bruxelles, en réaction notamment à la « grande grève » de l'hiver 1960-1961, aux lois linguistiques de 1962-1963 – dites lois Gilson –, et aux deux marches flamandes sur Bruxelles. Grande grève, lois et marches auxquelles s'ajoutent encore la suppression du recensement linguistique et le clichage de la frontière linguistique. Le FDF fonde son assise sur les cendres du Rassemblement pour le droit et la liberté qui avait élaboré un manifeste soutenu par de nombreux professeurs d'université et scientifiques, toutes tendances philosophiques confondues.

Comme le RWV, le FDF se retrouve très vite tiraillé entre ses différentes tendances. Il se veut, en effet, interclassiste et pluraliste. Ce positionnement s'avère très vite inconfortable, au point que régulièrement s'affrontent catholiques et libres penseurs, unitaristes belges favorables à la liberté linguistique et fédéralistes, ou encore militants doctrinaires socialistes, sociaux-chrétiens et libéraux. Face aux revendications flamingantes toujours plus pressantes, il importe au nouveau parti de faire fi de ses dissensions et de se montrer plus uni que jamais. Cette stratégie lui réussit. À l'aube des années quatre-vingts, le FDF est la première force politique de la capitale et bénéficie d'une très large base à l'échelon local.

Par après, le FDF paie ses participations gouvernementales et ne bénéficie plus de l'électorat protestataire. Il décide alors de renouer avec le RWV. Ce dernier ayant amorcé un franc virage à gauche, nombre de militants et mandataires bruxellois de droite feront entendre leurs protestations. Les revers électoraux que connaît le parti accompagnent la crise économique qui touche de plein fouet la capitale. Le FDF ne propose rien d'innovant en la matière et, de ce fait, ne parvient pas à se démarquer des formations politiques traditionnelles. Quelquefois même, certains de ses membres fondateurs sont tentés d'apporter des réponses proches des thèses de l'extrême droite – typiquement dans le cas de Roger Nols. Comme d'autres, celui-ci fait dissidence et, soit rallie d'autres partis, soit siège comme indépendants.

Incapable de faire entendre sa voix face aux réformes institutionnelles qui se succèdent, le FDF poursuit sa lente érosion en termes de suffrages. En 1993, il n'a d'autre choix que de s'adjoindre les forces du PRL. Cette entreprise est principalement due à l'initiative d'Antoinette Spaak et de Jean Gol. Tous deux mettent en place des synergies qui aboutissent à terme à la formation de la fédération PRL-FDF. L'accord « prévoit le dépôt de listes communes lors des élections, à l'exception des scrutins communaux et provinciaux, [tandis qu'en ce qui concerne leur structure], les deux partis conservent leurs instances propres »¹ – bien qu'un organe de concertation permanente soit mis en place.

Au niveau programmatique, le FDF glisse, au fur et à mesure de son rapprochement avec le parti libéral, d'un positionnement assez flou – le mouvement se voulant pluraliste – vers une orientation nettement plus à droite si l'on se réfère au clivage socio-économique. Ainsi, promeut-il les principes classiques du libéralisme économique selon lesquels, entre autres, l'abaissement de la fiscalité des ménages est propre à relancer la consommation privée. Force est actuellement de constater que les lignes directrices de la doctrine du parti sont foncièrement influencées par les idées libérales. Nous pourrions même conclure que, s'il ne mettait davantage l'accent sur de très rares aspects communautaires – plaider pour un fédéralisme d'union, renforcement des structures de la Communauté française, solidarité avec la périphérie et les Francophones de Fourons, respect des facilités, maintien de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde –, le FDF s'est véritablement fait phagocyté par son hôte d'accueil réformateur.

¹ Chantal Kesteloot et Alain Colignon, « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste », in Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 173.

LA VOLKSUNIE

La quatrième formation politique autonomiste que nous nous proposons d'étudier est la *Volksunie*. Héritière du VNV, dans la plus pure tradition du mouvement flamand, la VU voit le jour en 1946. Elle connaît des premiers résultats électoraux modérés mais, très vite, ceux-ci prennent de l'ampleur, de sorte que le parti devient, en 1971, la troisième force politique au nord du pays. Elle est tantôt partie prenante aux coalitions gouvernementales, tantôt reléguée dans l'opposition. Malgré tout, son programme s'articule toujours et avant tout autour des réformes institutionnelles. Dans un premier temps, la *Volksunie* prône le fédéralisme – *bondsstaat* – qui doit permettre à chaque entité fédérée – *deelstaten* – de décider de son avenir. Le type de régime revendiqué par le parti doit servir les intérêts et la grandeur de la Flandre, dotée de ses propres parlement et gouvernement. En outre de la nation française et de la nation flamande, la fédération belge comprendrait encore la région de Bruxelles limitée aux dix-neuf communes, laquelle serait administrée par un Conseil qui nommerait un Collège paritaire. Enfin, les compétences de l'Etat central seraient strictement énumérées².

Par la suite, la VU fait le choix du modèle confédéral où « le niveau central – la confédération – est le résultat de l'addition volontaire de deux composantes qui peuvent s'en détacher si elles le souhaitent »³. Le parti ne soutient pas pour autant l'idée séparatiste. L'Etat belge peut très bien continuer à exister, tant qu'il ne porte pas atteinte à la Flandre, toujours plus susceptible d'accroître ses compétences dans une Europe des régions. A terme, enfin, Bruxelles reviendrait à la Flandre – sans pour autant l'annexer totalement puisque la région pourrait bénéficier d'un statut bilingue. Par contre, il serait impensable, selon la *Volksunie*, de maintenir l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde ainsi que le régime des communes à facilité de la périphérie.

Avec les réformes successives de l'Etat, la VU a progressivement réalisé son programme. Les électeurs ne s'y sont pas trompés. Qu'à encore à offrir un parti qui se veut pluraliste et démarqué des clivages traditionnels lorsque ce à quoi il s'est engagé prend corps ? Et la formation autonomiste de perdre du

2] C'est précisément dans cette optique que s'est déroulée la réforme de l'Etat de 1993. Afin d'obtenir la majorité des deux tiers au Parlement requise pour toute révision de la Constitution, la majorité de l'époque a dû s'adjoindre les voix de la *Volksunie*. Cette dernière a finalement accepté de voter en faveur de la nouvelle charte fondamentale, pour autant que l'on y introduise l'actuel article 35, qui stipule que les compétences résiduelles reviennent aux entités fédérées. Il s'agit là d'un pas particulièrement symbolique dans l'avancée institutionnelle du pays. Un bémol doit toutefois être apporté : cet article n'entrera en vigueur que quand le Constituant l'aura décidé ; ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle.

3] Serge Govaert, « La *Volksunie* (VU) », in P. Delwit et J.-M. De Waele, *op.cit.*, p. 186.



terrain au fil des suffrages. En fin de compte, l'avancée institutionnelle aura eu raison d'elle. C'est ainsi qu'elle a définitivement éclaté en plusieurs tendances. Tandis que certains – le groupe SPIRIT de Bert Anciaux – se repositionnent dans une optique post-matérialiste et intègrent finalement le sp.a, d'autres – la NVA de Geert Bourgeois et Bart de Wever – radicalisent leur discours annonçant ouvertement leur volonté d'une Flandre indépendante.

Face aux volontés de la Flandre d'accroître sans cesse ses compétences, la Wallonie et Bruxelles ont – trop ? – longtemps opposés un veto. Le malaise au sein des formations autonomistes s'en est approfondi, au point que certaines ont eu parfois du mal à se positionner clairement. Cela peut expliquer la mutation, après l'éclatement de la VU, du parti SPIRIT adossé au sp.a, ensuite indépendant, devenant *Vlaamse Progressieven* et se présentant enfin aux dernières élections sous la bannière *Sociaal-liberale partij*.

De son côté, la NVA a tenté l'expérience du cartel avec le CD&V, provoquant par là sa radicalisation d'un point de vue communautaire. Le succès aux élections fédérales de 2007 n'a pu empêcher les dissensions internes entre les deux partenaires et, aux régionales de 2009, ceux-ci se sont présentés séparément. Cela étant, il semble qu'aucune des deux formations n'en aient pâti, au contraire du *Vlaams Belang* qui se voit ainsi privé de son électorat flamingant non-liberticide et incarne le grand perdant du dernier scrutin.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les négociations se poursuivent pour la formation des majorités régionales 2009-2014. La NVA semble avoir réussi son pari, embarquant probablement dans le prochain exécutif flamand. Elle apparaît in fine comme la seule véritable héritière de la feu VU. Ses positions jugées souvent radicales par les Francophones pèseront dans les prochaines réformes de l'Etat. Seront-elles acceptables et équilibrées ou provoqueront-elles le blocage institutionnel préparant la fin de la Belgique fédérale ? L'avenir nous le dira, mais il est certain que les prochains scrutins, qui ne sont jamais très éloignés, auront un impact sur le positionnement des partis traditionnels en matière communautaire face à une NVA récemment légitimée comme garante des intérêts de la Flandre. Le dialogue de Communauté à Communauté ou le groupe des sages ou encore la commission parlementaire, ou toute autre formule, chargé de plancher sur la réforme de l'Etat sera donc un moment important, tant pour l'avenir de la Belgique que pour celui du mouvement flamand.

CONCLUSION

Cet inventaire de l'évolution des formations politiques fondant leur assise sur la question linguistique traduit la difficulté de résoudre durablement un conflit larvé entre Flamands et Francophones. Au niveau législatif, les responsables politiques belges se sont toujours montrés très inventifs. En 1921, une loi prévoit que l'on parlera désormais flamand dans les administrations de l'Etat situées en Flandre et qu'à Bruxelles, les communications se feront dans les deux langues, installant de fait une frontière linguistique. Celle-ci sera cependant mobile puisqu'un recensement décennal pourra, selon certaines conditions, faire basculer les communes de l'un ou l'autre côté de cette ligne de démarcation.

Le climat délétère de l'époque inspire respectivement alors les socialistes flamand et wallon, Camille Huysmans et Jules Destrée, de rédiger un Compromis des Belges. Ces derniers s'inspirent de la loi de 1932 qui renforce l'unilinguisme territorial en Flandre et en Wallonie et confirme le statut bilingue de Bruxelles. Par ailleurs, ces nouvelles dispositions effacent l'exigence de bilinguisme pour les agents de l'Etat datant de 1921 et qui avait suscité une vive levée de boucliers au sud du pays. En effet, la plupart des fonctionnaires francophones ne connaissent pas le néerlandais, langue d'une Flandre en plein boom démographique. Les industries wallonnes attirent dès lors bon nombre de travailleurs flamands et l'on craint que le néerlandais colonise le sud via les administrations et les écoles. C'est ce qui fait dire à Pierre Bouillon qu'en « préconisant l'unilinguisme, le sud lâche les fransquillons de Flandre – ils seront désormais administrés en flamand – mais il protège le français en Wallonie et protège l'emploi des Wallons⁴ ». A la suite de la loi de 1932, la Flandre engrange encore que la justice soit rendue et que l'armée soit commandée dans sa langue. De même, la langue de la région sera aussi celle de l'enseignement à l'école primaire et à l'école moyenne.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour que les deux grandes communautés du pays vivent côte-à-côte dans l'indifférence formant chacune une société civile ignorant tout de sa voisine. Ce fossé se confirmera par la suite par la fixation de la frontière linguistique et par les réformes successives de l'Etat. Plus que jamais, la reconstruction de ponts s'avère nécessaire et doit constituer une priorité politique. Bien sûr, cela ne sera possible que s'il s'agit d'une volonté mutuelle et réciproque du nord et du sud ; à moins que l'impulsion provienne de la société civile dans un mouvement de conscientisation citoyenne que nos édiles ne pourraient ignorer. L'école et les réseaux associatifs sont, à ce titre, de puissants leviers qu'il conviendra, à l'avenir, d'encourager. Les partis régionalistes ou autonomistes ont rempli pour partie leur mission, mais se sont confrontés à la pilatisation de la société belge, à l'exception peut-être de la NVA, au point de se faire phagocyter par les partis traditionnels dont les ailes linguistiques ne voient bien souvent que de leur côté de la frontière linguistique. En sera-t-il de même des mouvements citoyens allant à contre-courant et prônant la solidarité fédérale ?



4] Pierre Bouillon, « Une frontière si mobile », in *Saga Belgica. 178 ans de conflit communautaire*, Bruxelles, Rossel, 2008, p. 30.

SOURCES

AISH-VAN VAERENBERGH, Anne-Marie. Identité et altérité : identité nationale et ethnocentrisme en Belgique. *Revue internationale de politique comparée*, 1998, vol. 5, n° 1, pp. 71-89.

BOUILLON, Pierre. « Une frontière si mobile ». In *Saga Belgica. 178 ans de conflit communautaire*. Bruxelles : Rossel, 2008.

DEWINTER, Lieven ;TURSAN, Huri. Les partis ethno-régionalistes en Europe. *Revue internationale de politique comparée*, 1998, vol. 5, n° 1, pp. 151-163.

DUMONT, Hughes. La pilarisation dans la société multiculturelle belge. *La Revue Nouvelle*, 1999, n° 109, pp. 46-75.

FROGNIER, André-Paul. Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S.-M. Lipset et S. Rokkan. *La Revue Nouvelle*, 1999, n° 109, pp. 249-255.

GOVAERT, Serge. La Volksunie. Du déclin à la disparition. *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, 2002, n° 1748.

GOVAERT, Serge. « La Volksunie (VU) ». In DELWIT, Pascal ; DE WAELE, Jean-Michel. *Les partis politiques en Belgique*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

GUBIN, Eliane. D'une histoire nationale à l'autre : à propos de l'historiographie du mouvement flamand en Belgique. *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*. pp. 125-146.

HASQUIN, Hervé. Le mouvement wallon : une histoire qui reste à écrire. *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*. pp. 147-155.

KESTELOOT, Chantal ; COLIGNON, Alain. « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste ». In DELWIT, Pascal ; DE WAELE, Jean-Michel. *Les partis politiques en Belgique*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

LIJPHART, Arend. Changement et continuité dans la théorie consociative. *Revue internationale de politique comparée*, 1997, vol. 4, n° 3, pp. 679-697.

SEILER, Daniel-Louis. Un système consociatif exemplaire : la Belgique. *Revue internationale de politique comparée*, 1997, vol. 4, n° 3, pp. 601-623.

STENGERS, Jean. La déconstruction de l'Etat-nation : le cas belge. *Vingtième siècle*, 1996, n° 50, pp. 36-54.

VAGMAN, Vincent. Le mouvement wallon et la question bruxelloise. *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, 1994, n° 1434-1435.

Auteur : Philippe Dreye
novembre 2009

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be